

L'ADSEA 93 agit dans le cadre de la Protection de l'Enfance depuis 1968. Prenant en charge des jeunes en difficulté (plus de 7000) elle adapte progressivement ses actions à l'évolution des problèmes de la jeunesse et élargit ses secteurs d'intervention. Elle fonde son projet sur la mise en oeuvre de toute action visant à remettre en marche ou mobiliser les forces et le désir de vie de chacun, enfant, adolescent, jeune majeur, individuellement ou collectivement, avec son groupe social d'appartenance et notamment sa famille.

PLURIDISCIPLINARITÉ ET PARTENARIAT

Notre équipe, notre éthique

Notre équipe mixte est constituée de 8 éducateurs le jour et 3 la nuit, 1 psychologue, 1 psychomotricienne, 1 psychosociologue, 1 secrétaire-comptable, 1 chef de service et 1 directrice. Ses pratiques se fondent sur les grands principes d'étap'ADO : la libre adhésion des jeunes, la prise en compte de leurs temporalités, la réactivité, la créativité, le faire-ensemble.

Faire ensemble

étap'ADO 93 collabore avec l'ensemble des professionnels de la Seine-Saint-Denis qui interviennent auprès des jeunes.

L'objectif : comprendre et partager les réalités pour **construire des réponses collectives, rapides et adaptées** aux besoins exprimés par les jeunes.

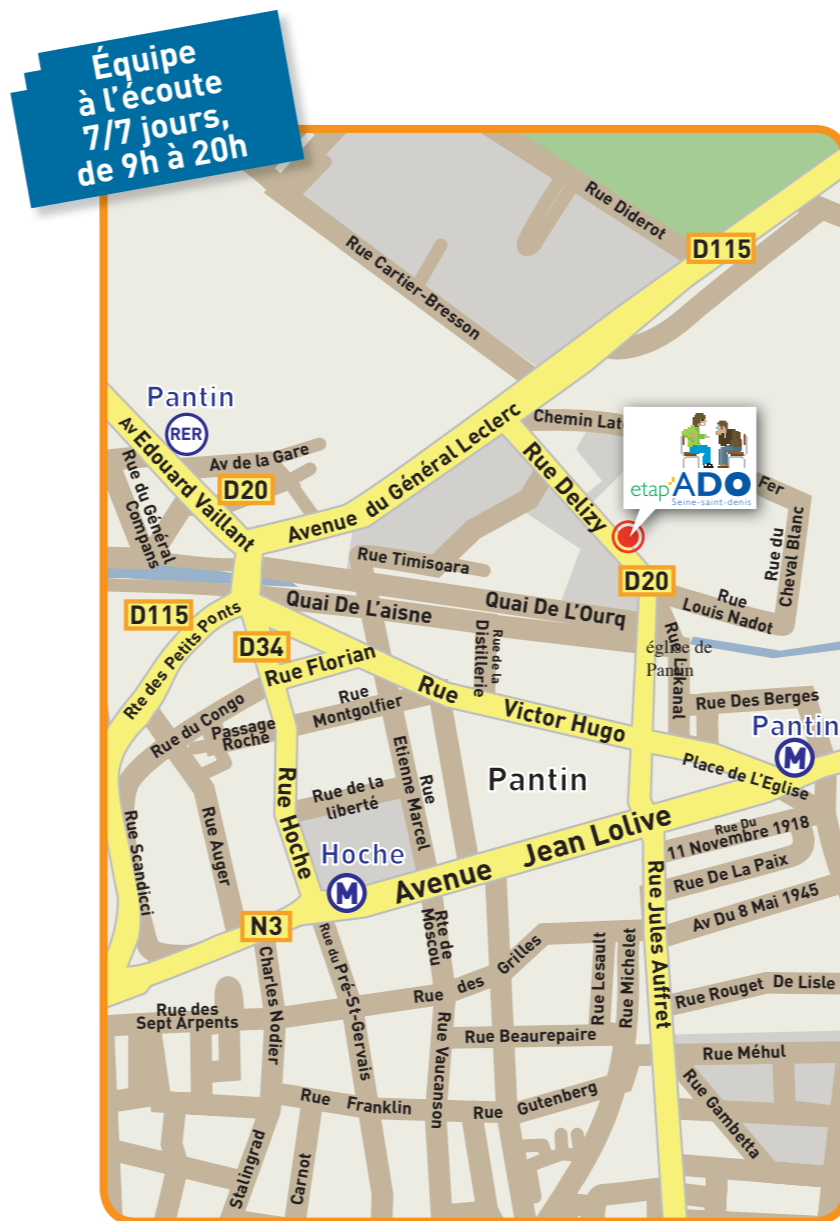
Les **partenaires** susceptibles de conseiller notre service à un jeune sont **tous ceux qui repèrent qu'un**

jeune traverse un moment particulier de mal-être (les professionnels de l'éducation nationale, les services de la jeunesse, les intervenants socio-culturels, et sportifs, etc...).

étap'ADO collabore avec les différents partenaires qui aident l'adolescent à réinvestir sa vie sociale et culturelle (animateurs, éducateurs, assistantes sociales scolaires), ainsi que les partenaires spécialisés de soin (Maisons des adolescents, CMP, etc.) et d'aide éducative (ASE).

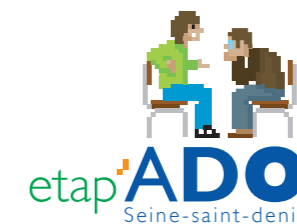
Notre **Comité technique permanent** est un lieu de partage actif. Les partenaires qui le composent observent les problématiques rencontrées, analysent les modes de travail, favorisent les interactions partenariales, croisent leurs informations sur l'environnement et les ressources du territoire. Ceci afin que les pratiques et les actions du projet de service restent pertinentes et adaptées.

«**étap'ADO est majoritairement financé par le Département, la DDASS complétant le budget avec éventuellement d'autres partenaires**»



étap'ADO

23, rue Delizy
93500 PANTIN
Tel : 01 57 42 18 52
E-mail : etapado@adsea93.asso.fr
Site : www.adsea93.fr



ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE POUR LES ADOLESCENTS

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE RUPTURE





étap'ADO : POURQUOI, POUR QUOI ?

Structure de prévention

étap'ADO Seine-Saint-Denis s'inscrit dans les actions de prévention de la protection de l'enfance, en cohérence avec la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Notre objectif : **intervenir en amont des situations de rupture**, notamment celles qui concernent la famille et le système scolaire. étap'ADO favorise **“ Eviter la prise en charge la remise en lien et le dialogue. ”** Notre espace est un lieu d'écoute des jeunes de 13 à 17 ans qui, dans un moment où une période difficile, ont besoin d'être **accueillis**, pour **se ressourcer**, **penser leur situation** et **la dépasser**.

L'écoute globale du jeune

Le travail de l'équipe est d'établir **une relation de confiance** entre le jeune et l'adulte. Cette approche suppose 2 principes :

- **l'adolescent(e) vient à étap'ADO de son plein gré** - même quand il (elle) est conseillé(e) par un adulte, au rythme qu'il (elle) souhaite, seul(e) ou accompagné(e) par un proche .
- L'adolescent(e) est considéré(e) en tant que **personne**, dans sa dimension **corporelle, psychique, sociale, culturelle**, au-delà des symptômes et comportements. L'écoute individuelle le ou (la) place au centre de l'action.



LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ACTION

L'immédiat et la remise en lien

Pour prévenir ou traiter la crise qui pourrait faire rupture et donner une chance à son dépassement, **notre premier geste** est d'offrir au jeune une **disponibilité immédiate**. Nous engageons un **travail d'apaisement** tant psychique qu'émotionnel et physique (écoute, sécurisation, satisfaction des besoins primaires...) qui permettra l'expression du mal-être. Nous recherchons les solutions de remise en lien avec les parents et avec nos partenaires. Notre équipe intègre dans ce processus les absences, les revirements, les accélérations de l'adolescent : d'où une possible discontinuité dans l'action.

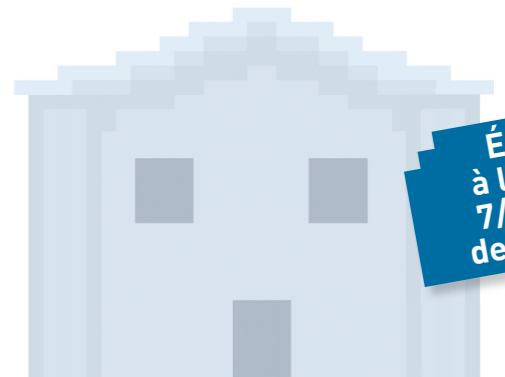
“ étap'ADO s'adapte aux jeunes, et non l'inverse ”

La nuit est un moment de transition

L'équipe peut après l'évaluation de la situation avec le jeune, lui proposer de rester une nuit (3 nuits maximum). Cette proposition vise à donner du temps au processus de retour dans la famille. Ce temps de nuit se fait dans un lieu distinct du lieu de jour, dans un cadre sécurisé. Attentif aux signaux d'angoisse, l'éducateur de nuit rassure, facilite l'échange, participe au travail d'élaboration.

étap'ADO n'est pas un service d'accueil d'urgence

Si étap'ADO repère des signes de maltraitance ou une situation de danger avéré nécessitant une mise à l'abri, le signalement est effectué auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance.



FONCTIONNEMENT ET MODALITÉS D'ACCUEIL

Le jour

Il faut permettre à l'adolescent de se poser, de reprendre ses esprits, sans avoir d'abord à répondre à la question du pourquoi il en est là. Les éducateurs accueillent l'adolescent, s'assurent que ses besoins primaires sont satisfaits, tentent de reconnaître ses émotions et l'aident à formuler à sa manière une demande. Ils mettent à sa disposition divers supports de transition qui ont pour objet l'apaisement, l'expression et l'élaboration : entretiens, médiation corporelle, écriture, peinture, collages, musique etc. Ils font l'évaluation de la situation et envisagent avec le jeune et les partenaires les actions possibles : conciliation avec les parents, retour à l'école, suivi éducatif, prises en charge spécialisées.

Cette évaluation collective et croisée a pour fonction d'obtenir une bonne objectivation. Un psychologue y participe et peut intervenir auprès du jeune et de ses parents.

La nuit

- Lorsque l'accueil pour la nuit est envisagée, le consentement des responsables légaux est obligatoirement sollicité et l'information est faxée au Parquet des mineurs.
- Si après une 3^{ème} nuit la situation le nécessite et que la situation reste bloquée, un signalement est effectué auprès de l'ASE.

“ Les jeunes ont l'assurance d'être entendus ”